

Interpellation – Entretien et réfection des routes communales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le 6 février 2023 nous était présenté la communication n° 1/2023 Plan directeur des routes – Etat d'avancement du dossier. Dans cette dernière, nous apprenions que notre commune a la charge d'entretien de 65.5 km de routes. Nous apprenions également que 16 km de routes étaient dans un état mauvais ou critique et nécessitaient un renouvellement ou un assainissement.

Je constate que, depuis cette communication, l'état de nos routes continue de se dégrader fortement. Des trous importants se créent et sont rebouchés, parfois avec de simples bidons de goudron, travail reconnu pour ne pas être durable dans le temps. Il devient parfois dangereux d'emprunter en deux roues certains axes de notre commune au regard de leur état. Cela a été le cas cette année à la route du Signal où un bout de route s'est effondré.

Des préavis pour la réfection de notre réseau routier ont régulièrement été promis, en particulier dans la communication susmentionnée qui disait que la Municipalité voulait favoriser les préavis au budget. Malheureusement, en 2 ans, et après avoir parcouru les différents préavis présentés, je ne vois guère que le préavis relatif à la réfection du pont des luges à Epesses qui touche uniquement notre réseau routier. Certains diront que des tronçons de route ont été colmatés ou qu'un bout de route a été refait ici ou là, mais ces petits travaux d'entretien, pris sur le budget, sont insuffisants au regard de l'étendue du réseau.

J'en veux pour démonstration les informations et calculs ci-dessous :

- La durée d'amortissement d'une route préconisée par la norme comptable MCH2 est de 20 à 40 ans, par défaut 40 ans sauf justification. On peut donc déduire que 1,64 km devraient être renouvelé chaque année.
- Un coût de réfection reconnu et raisonnable pour un chemin AF (environ 3 m. de largeur) est de CHF 350.- le mètre linéaire, soit CHF 116.- le m².
- Ainsi, la réfection de 1,64 km d'une route (généralement 5 m. de large) revient à environ CHF 950'000.-.

Au regard de la décision de finalement augmenter le budget dédié au route que depuis cette année, nous ne pouvons qu'arriver à la conclusion, après 4 ans et demi de cette législature, que notre réseau routier a été délaissé, alors que de nombreux contribuables de notre commune doivent l'utiliser quotidiennement, tous n'habitant pas à proximité d'une gare ou d'un arrêt de bus.

Le plan d'investissement présenté dans la communication n° 05/2025, quant à lui, n'engage que quelques montants pour 2026, bien au delà du retard qu'il paraît falloir rattraper. De plus, la très grande majorité des projets liés au plan des routes y sont inscrits en priorité 3 avec des préavis qui n'apparaîtront pas avant 2029, ce qui semble contredire la communication 01/2023.

Pour que chacune et chacun comprenne, nous reprenons l'image d'un chef de chantier spécialisé dans les travaux routiers qui compare une route à une toiture. Sans entretien, des fuites finissent par pénétrer la toiture et l'eau s'infiltrant va ensuite faire pourrir la charpente, nécessitant une réfection complète de cette dernière. Il en va de même pour les routes. Un entretien régulier et adéquat, ce qui n'est pas le cas actuellement, permet aux routes de durer plus longtemps. De plus, cet entretien régulier apporte également sécurité et confort, tant aux usagers des routes qu'aux bordiers.

Nous rappelons encore que les routes font partie de notre patrimoine communal et qu'une absence d'entretien de ces dernières correspond donc à une dépréciation dudit patrimoine. Il est donc de notre devoir de veiller à son maintien.

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous souhaiterions des réponses quant à la manière dont la Municipalité souhaite entretenir ces routes et rattraper le retard d'entretien et de renouvellement pris à ce jour, notamment vis-à-vis des 16 km de routes dans un état mauvais ou critique.

Afin de permettre au Conseil communal d'exercer pleinement son rôle de surveillance et d'information, nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil peut recevoir une version actualisée du plan directeur des routes, n'ayant pas eu d'autres communications officielles sur le sujet depuis la 01/2023 ?
- Est-ce que la Municipalité peut expliciter et détailler la méthode d'évaluation des priorités sur les routes, exprimée à travers le plan d'investissement, au regard du plan directeur des routes ?
- Comment la Municipalité souhaite-t-elle rattraper le retard de renouvellement des routes constaté à ce jour ?
- Est-ce que le plan directeur des routes intègre une planification générale, donc comprenant aussi les tronçons sans priorité immédiate, pour le renouvellement des routes communales à long terme ? Si non, est-ce que la Municipalité envisage de se doter d'un tel outil de planification ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses et les documents qu'elle apportera en réponse à ces questions.

Grandvaux, le 11 décembre 2025

Lionel Gfeller

Conseillers soutenant l'interpellation (Art. 63, al. 2 RCCBEL):

Elodie Parisod

Jacques Joly

Mélanie De Icco

Raoul Baehler

Jérémy Berthet